RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

58000 Nevers

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : IMPORTANT
RADON	sur ma commune : FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ

RUPTURE DE BARRAGE

sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Nevers

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

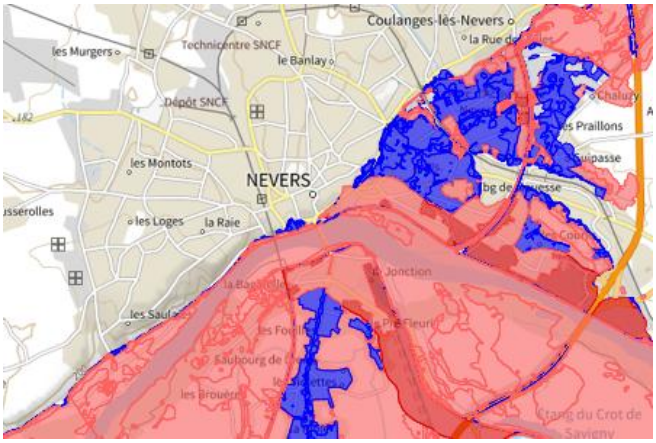

Informations détaillées :

PPRN : Révision PPRi Loire val Nevers (58DDT20150002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé Révision PPRi Loire val Nevers a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
- 04 : Interdiction stricte
Date de prescription : 29/07/2015
Date d'approbation : 17/01/2020
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'inondation sur Nevers

TRI : TRI de Nevers

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 58DREAL20140001

AZI : AZI de la Nièvre

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2418595A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/2024	07/07/2024
IOCE0831273A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2008	31/12/2008
INTE0300789A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/12/2003	20/12/2003
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
NOR19830910	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/07/1983	11/09/1983
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Nevers

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

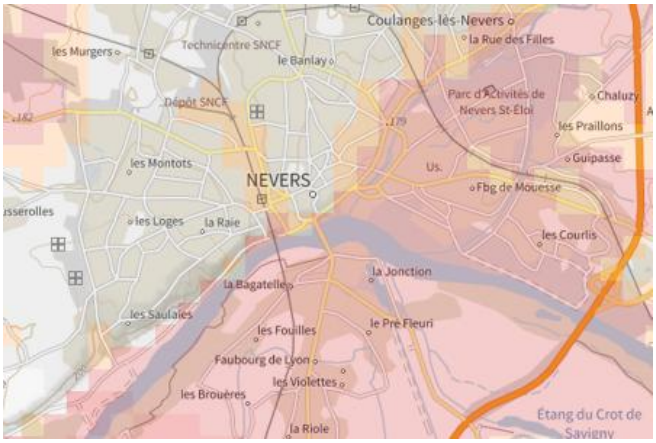

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE
Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE
Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE
Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE
Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Nevers

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

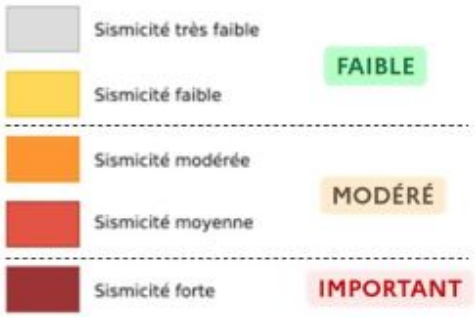

Informations détaillées :

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Nevers

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

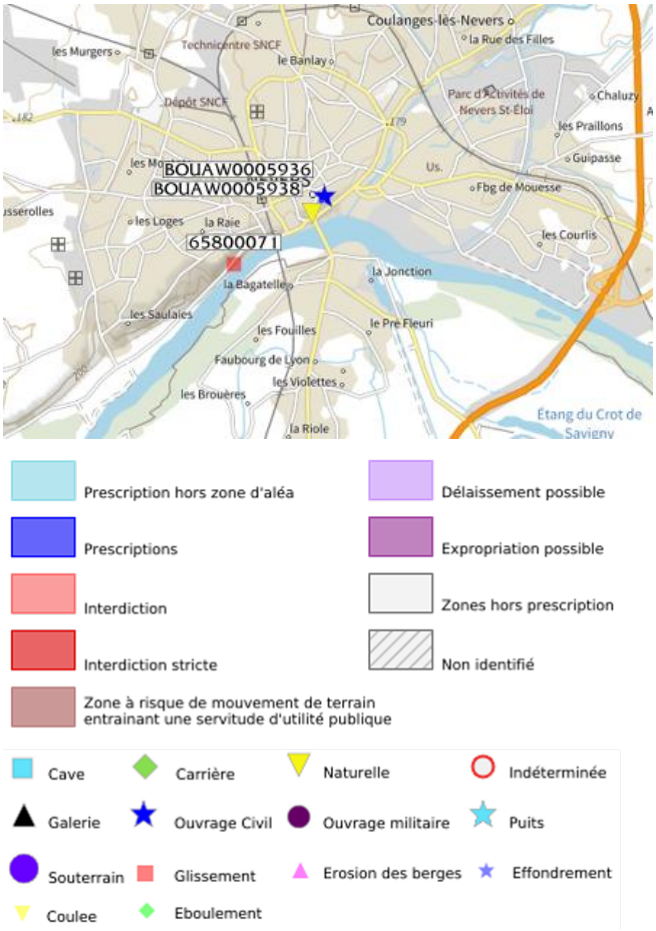

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Glissements de terrain.
  Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Informations détaillées :

DDRM : DDRM58

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Glissement de terrain

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2424582A	Mouvement de Terrain	29/03/2024	27/09/2024
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de mouvements de terrain sur Nevers

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.
Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

58000 Nevers

Risque de retrait gonflement des argiles sur Nevers

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

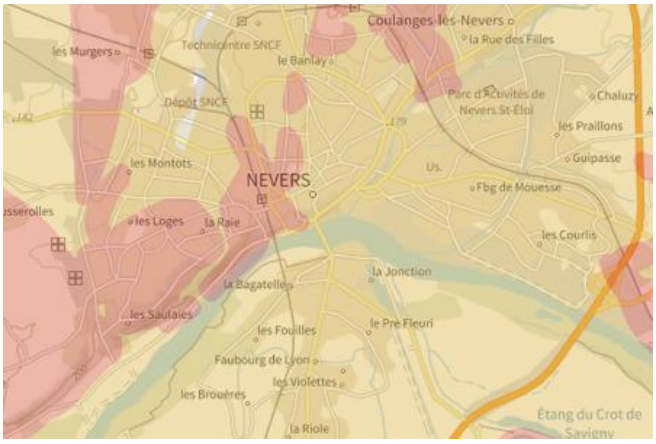

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2118485A	Sécheresse	01/07/2020	09/07/2021
INTE2016905A	Sécheresse	01/07/2019	29/07/2020
INTE1917051A	Sécheresse	01/07/2018	17/07/2019
INTE1228647A	Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
INTE9800135A	Sécheresse	01/01/1993	23/04/1998
INTE9400127A	Sécheresse	01/05/1989	24/03/1994

Risque radon sur Nevers

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

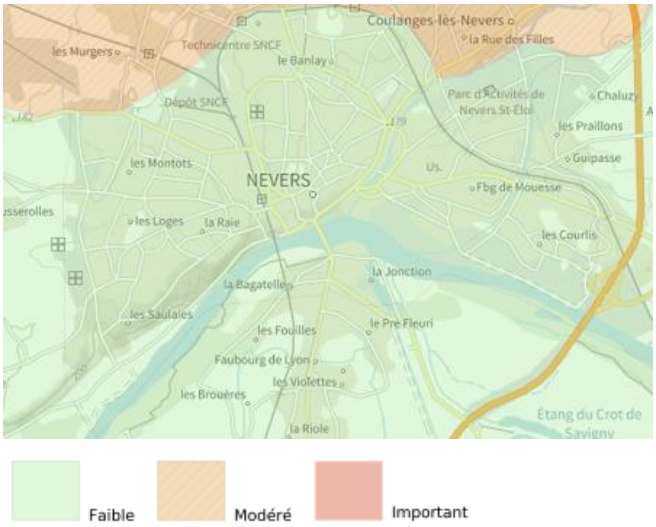

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Nevers

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

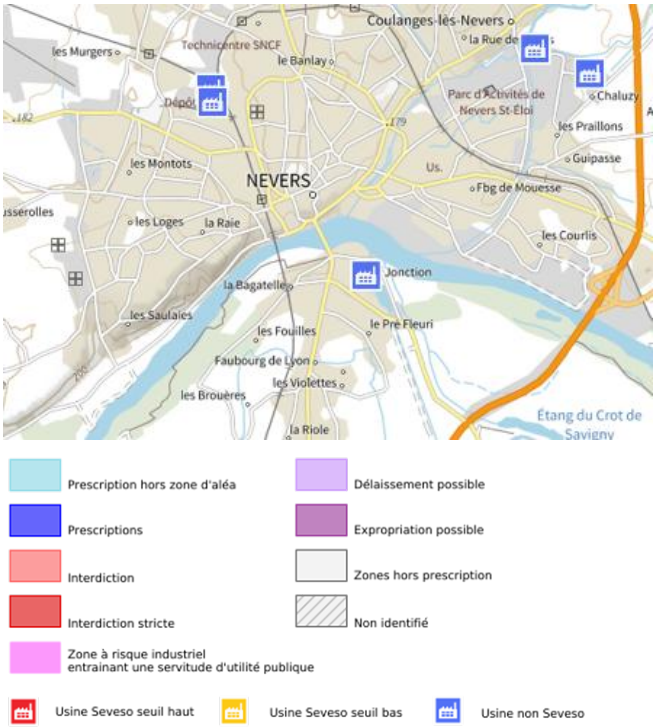

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
MINEBEA ACCESS SOLUTIONS FRANCE	Non Seveso
TECHNICENTRE DE NEVERS	Non Seveso
TECHNICENTRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Non Seveso
GEN	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Nevers

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

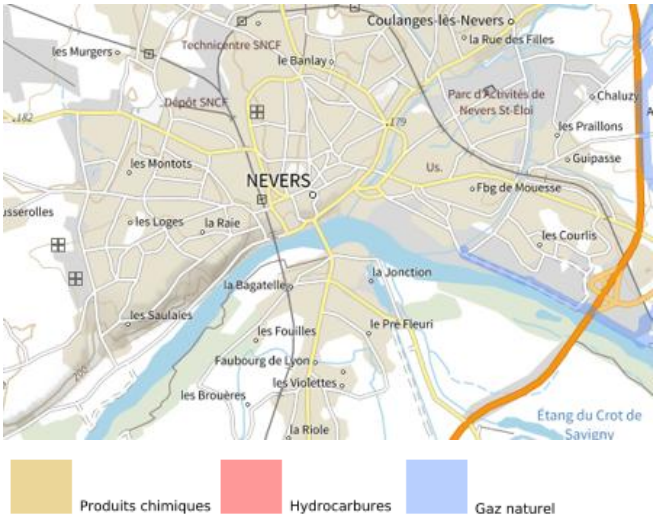

Produits chimiques Hydrocarbures Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Nevers

Risque sur la commune CONCERNÉ

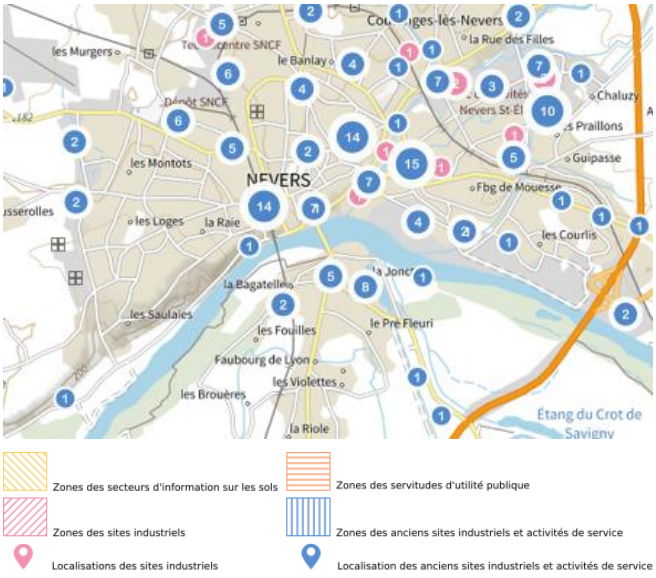

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 4 servitude(s) d'utilité publique sur la commune
  Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété et d'usage du sol. Elles entrainent soit des mesures conservatoires et de protection, soit des interdictions, soit des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol.
- 4 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
  L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 11 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 169 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

SUP :

Votre commune contient au moins un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Nevers

Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :

DDRM : DDRM58

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Rupture de barrage

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
65800071	Glissement	

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

2 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
BOUAW0005936	ouvrage civil	Souterrains de la Place de la République
BOUAW0005938	naturelle	source du Musée

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

11 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000799901	Euro Auto Hose (Ancien site GATES SA)	En cours
SSP001081301	APPLICATION DE L'ELECTROLYSE (ex JTS)	En cours
SSP000360701	Ancienne usine à gaz	Clôturée
SSP000415001	SAS BAYER (Ex RHONE POULENC AGROCHIMIE)	En cours
SSP000505401	Société nouvelle européenne de fonderie et d'usinage (SNEFU)	En cours
SSP44733801	FACOM S.A.	En cours
SSP45717901	M C S P MILK COOLER SPARE PARTS	En cours
SSP45691301	GATES SA	En cours
SSP44734001	SELARL SARTHE MANDATAIRE	Clôturée
SSP000323401	École maternelle privée Sainte-Julitte	Clôturée
SSP408500501	AUGENDRE GENERALE SERVICE (A.G.S.)	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

169 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4226810	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE	En arrêt	
SSP447341	SELNI	En arrêt	
SSP4087624	GATES	En arrêt	
SSP4085005	AUGENDRE GENERALE SERVICE (A.G.S.)	En arrêt	Nettoyage courant des bâtiments
SSP4085001	CCI	En arrêt	
SSP3800201		En arrêt	
SSP3800200	Usine d'incinération	En arrêt	
SSP3800199	Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP3800188		Indéterminé	
SSP3800187		Indéterminé	
SSP3800186		En arrêt	
SSP3800185		Indéterminé	
SSP3800184		Indéterminé	
SSP3800183		Indéterminé	
SSP3800182		Indéterminé	
SSP3800181		Indéterminé	
SSP3800180		Indéterminé	
SSP3800179		En arrêt	
SSP3800178		Indéterminé	
SSP3800177		Indéterminé	
SSP3800176		Indéterminé	
SSP3800175		Indéterminé	
SSP3800174		Indéterminé	
SSP3800173		En arrêt	
SSP3800172		Indéterminé	
SSP3800171		Indéterminé	
SSP3800170		En arrêt	
SSP3800169		Indéterminé	
SSP3800168		En arrêt	
SSP3800167		Indéterminé	
SSP3800166		Indéterminé	
SSP3800127		Indéterminé	
SSP3800103		Indéterminé	
SSP3800102		Indéterminé	
SSP3800101		Indéterminé	
SSP3800100		Indéterminé	
SSP3800099		Indéterminé	
SSP3800098		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3800097		En arrêt	
SSP3800096		En arrêt	
SSP3800095		En arrêt	
SSP3800094		En arrêt	
SSP3800093		En arrêt	
SSP3800092		Indéterminé	
SSP3800091		En arrêt	
SSP3800090		En arrêt	
SSP3800089		En arrêt	
SSP3800088		En arrêt	
SSP3800087		En arrêt	
SSP3800086		En arrêt	
SSP3800085		Indéterminé	
SSP3800084		Indéterminé	
SSP3800083		Indéterminé	
SSP3800082		Indéterminé	
SSP3800081		Indéterminé	
SSP3800080		Indéterminé	
SSP3800079		Indéterminé	
SSP3800078		Indéterminé	
SSP3800077		En arrêt	
SSP3800076		En arrêt	
SSP3800075		En arrêt	
SSP3800074		En arrêt	
SSP3800073		En arrêt	
SSP3800072		Indéterminé	
SSP3800071		Indéterminé	
SSP3800070		Indéterminé	
SSP3800069		Indéterminé	
SSP3800068		En arrêt	
SSP3800067		Indéterminé	
SSP3800066		Indéterminé	
SSP3800065		Indéterminé	
SSP3800064		En arrêt	
SSP3800063		En arrêt	
SSP3800062		Indéterminé	
SSP3800061		Indéterminé	
SSP3800060		Indéterminé	
SSP3800059		En arrêt	
SSP3800058		Indéterminé	
SSP3800057		Indéterminé	
SSP3800056		Indéterminé	
SSP3800055		Indéterminé	
SSP3800054		Indéterminé	
SSP3800053		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3800052		Indéterminé	
SSP3800051		Indéterminé	
SSP3800050		Indéterminé	
SSP3800049		Indéterminé	
SSP3800048		Indéterminé	
SSP3800047		Indéterminé	
SSP3800046		Indéterminé	
SSP3800045		Indéterminé	
SSP3800044		En arrêt	
SSP3800043		Indéterminé	
SSP3800042		En arrêt	
SSP3800041		Indéterminé	
SSP3800040		Indéterminé	
SSP3800039		Indéterminé	
SSP3800038		Indéterminé	
SSP3800037	Champion	Indéterminé	
SSP3800036		En arrêt	
SSP3800035		Indéterminé	
SSP3800034		Indéterminé	
SSP3800033		Indéterminé	
SSP3800032		Indéterminé	
SSP3800031		Indéterminé	
SSP3800030		Indéterminé	
SSP3800029		Indéterminé	
SSP3800028		Indéterminé	
SSP3800027		Indéterminé	
SSP3800026		Indéterminé	
SSP3800025		Indéterminé	
SSP3800024		Indéterminé	
SSP3800023		Indéterminé	
SSP3800022		Indéterminé	
SSP3800021		Indéterminé	
SSP3800020		Indéterminé	
SSP3800019		Indéterminé	
SSP3800018		En arrêt	
SSP3800017		Indéterminé	
SSP3800016		Indéterminé	
SSP3800015		Indéterminé	
SSP3800014		Indéterminé	
SSP3800013		Indéterminé	
SSP3800012		En arrêt	
SSP3800011		Indéterminé	
SSP3800010		Indéterminé	
SSP3800009		Indéterminé	
SSP3800008		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3800007		Indéterminé	
SSP3800006		Indéterminé	
SSP3800005		Indéterminé	
SSP3800004		En arrêt	
SSP3800003		Indéterminé	
SSP3800002		Indéterminé	
SSP3800001		Indéterminé	
SSP3800000		Indéterminé	
SSP3799999		Indéterminé	
SSP3799998		Indéterminé	
SSP3799997		Indéterminé	
SSP3799996		Indéterminé	
SSP3799995		Indéterminé	
SSP3799994		Indéterminé	
SSP3799993		Indéterminé	
SSP3799992		Indéterminé	
SSP3799991	S.C.R	Indéterminé	
SSP3799990		Indéterminé	
SSP3799987		En arrêt	
SSP3799986		Indéterminé	
SSP3799984		Indéterminé	
SSP3799983		En arrêt	
SSP3799980		Indéterminé	
SSP3799978		Indéterminé	
SSP3799977		Indéterminé	
SSP3799976		Indéterminé	
SSP3799975		Indéterminé	
SSP3799974		Indéterminé	
SSP3799973		Indéterminé	
SSP3799972		Indéterminé	
SSP3799557		Indéterminé	
SSP3799556		En arrêt	
SSP457179	M C S P MILK COOLER SPARE PARTS	En arrêt	
SSP456912	ROUTIERE COLAS	En arrêt	
SSP448600	ADN	En arrêt	
SSP447531	RHONE POULENC AGROCHIMIE	En arrêt	
SSP447358	PROMINOX	En arrêt	
SSP447340	SELARL SARTHE MANDATAIRE	En arrêt	
SSP447338	FACOM S.A.	En arrêt	
SSP0010820	PHILIPS ECLAIRAGE 2	En arrêt	Traitement et revêtement des métaux
SSP0007999	Euro Auto Hose (Ancien site GATES SA)	En activité	Caoutchouc et matières plastiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

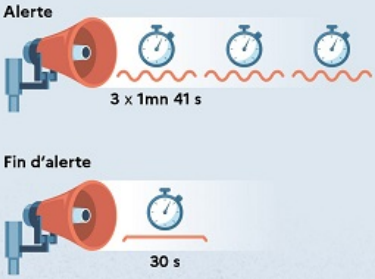

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS